



BOURGEOISIE DE TROISTORRENTS

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU 15 DECEMBRE 2025 / N° 03-2025

Présidence : Corinne Cipolla
Secrétaire communal : Eric Donnet-Monay

Lieu : Salle polyvalente Troistorrents

Début : 20h55
Fin : 21h30

Excusés :

Avanthay Christophe, Cipolla Alexandre, Donnet-Monay Michel, Dubosson Grégoire, Dubosson Jonathan, Maret Marianne, Michaud Delphine, Oechslin Sébastien.

Présents : 87 personnes

1. NOMINATION DES SCRUTATEURS.....	2
2. ORDRE DU JOUR	2
3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU 16 JUIN 2025	2
4. ACHAT D'UN TRACTEUR : PRESENTATION ET APPROBATION DU CREDIT BUDGETAIRE.....	2
5. REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT DU PAS : PRESENTATION ET APPROBATION DU CREDIT BUDGETAIRE	4
6. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2026-2029.....	4
7. BUDGET DE L'EXERCICE 2026 DE LA BOURGEOISIE : PRESENTATION ET APPROBATION	5
8. DIVERS.....	8

Préambule

Au nom du Conseil communal, Madame la Présidente salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette 3^{ème} Assemblée primaire bourgeoisiale de l'année 2025. Celle-ci a été convoquée dans les délais légaux par une publication au pilier public ainsi que via une annonce sur nos différents supports de communication. Elle informe que ce sont les bulletins verts qui devront être utilisés pour voter. Les personnes excusées étant les mêmes qu'à l'Assemblée primaire municipale, ces dernières ne sont donc pas citées à nouveau.

1. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Madame la Présidente propose de nommer Madame Anne-Françoise Dubosson et Monsieur Stéphane Bellon en qualité de scrutateurs. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée. Elle remercie ces deux citoyens d'avoir accepté cette tâche.

2. ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'Assemblée primaire bourgeoisiale de ce soir, soit :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire bourgeoisiale du 16 juin 2025
2. Achat d'un tracteur : présentation et approbation du crédit budgétaire
3. Réfection de la toiture du bâtiment du Pas : présentation et approbation du crédit budgétaire
4. Présentation du plan financier quadriennal 2026-2029
5. Budget de l'exercice 2026 de la Bourgeoisie : présentation et approbation
6. Divers

Cet ordre du jour est accepté sans remarque. Madame la Présidente déclare l'Assemblée primaire bourgeoisiale habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU 16 JUIN 2025

La lecture du procès-verbal de l'Assemblée primaire bourgeoisiale du 16 juin 2025, publié sur le site internet de la Commune et mis à disposition au Greffe municipal, n'est pas demandée et celui-ci ne soulève aucune question. Il est accepté à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à son auteur, le Secrétaire communal, Monsieur Eric Donnet-Monay.

4. ACHAT D'UN TRACTEUR : PRESENTATION ET APPROBATION DU CREDIT BUDGETAIRE

Le Conseiller communal Roland Tagan remercie la Commission bourgeoisiale pour le travail réalisé durant l'année écoulée et salue l'engagement conséquent du Chef de service Hilaire Dubosson et des collaborateurs du service forestier.

Il dresse un bref bilan du tracteur HSM805HD, dont l'achat avait été validé par l'Assemblée primaire bourgeoisiale en novembre 2015, et des réflexions pour le remplacement par un nouveau véhicule :

- ✓ 9'600 heures au début décembre 2025, soit env. 1'000 heures par an.
- ✓ Véhicule indispensable pour le fonctionnement du service forestier.
- ✓ Des frais importants sont à prévoir pour maintenir son efficacité opérationnelle avec le remplacement des vérins hydrauliques au niveau de la tourelle de grue, du rotateur du grappin et des quatre pneus.

- ✓ Complémentarité avec la machine de Monthey :
 - Dans le cadre de la convention avec la Commune de Monthey, accès à une machine bien plus grosse également utilisée sur le territoire de notre commune (environ 300 heures), mais pas adaptée à tous les types de chantiers.
 - De même, sur le territoire de la Commune de Monthey, utilisation fréquente du tracteur en raison de sa polyvalence et de sa taille plus adaptée pour certaines interventions.
- ✓ Importance d'avoir une machine moderne et fiable, à la fois pour nos propres besoins et pour ceux de nos partenaires.

Le Conseiller communal Roland Tagan présente ensuite les avantages du remplacement de cette machine :

- **Réduction des coûts de maintenance** : une nouvelle machine permettrait de limiter les frais de réparation récurrents et les risques d'immobilisation qui engendreraient un arrêt du chantier.
- **Amélioration du rendement** : les modèles récents offrent des performances accrues, avec une puissance supérieure au niveau de la grue, du moteur et des treuils, permettant de gagner en productivité.
- **Amélioration de la sécurité** : les nouvelles générations de machines sont conçues pour être plus ergonomiques et offrir un confort de travail optimal, ce qui est essentiel pour la sécurité et le bien-être de nos machinistes.
- **Reprise de l'ancienne machine** : la reprise de notre machine actuelle est estimée à environ CHF 100'000 permettant ainsi de réduire une partie du coût de l'achat de la nouvelle machine.

Le Conseiller communal Roland Tagan commente la suite des démarches réalisées :

- Visite et analyse des machines disponibles sur le marché.
- Etablissement d'un cahier des charges précis de la machine idéale selon les différentes utilisations et les besoins du service forestier.
- Appel d'offre dans le respect des marchés publics concernant les marchés de fournitures, avec une valeur d'acquisition estimée à CHF 550'000 :
 - ✓ Dès CHF 250'000 = procédure ouverte.
 - ✓ À partir de CHF 350'000, pour les Communes = marché international.
 - ✓ Publication sur Simap, la plateforme électronique officielle suisse pour la publication des marchés publics.
- Critères d'adjudication selon une pondération des critères de prix, exécution technique en application du cahier des charges, service après-vente et références, organisation, profil du soumissionnaire et qualité de l'offre.
- L'ancien tracteur forestier sera repris lors de la livraison de la nouvelle machine.

La parole est donnée à l'Assemblée pour des questions ou remarques :

- ✓ **Existe-t-il une convention signée avec la Commune de Monthey pour l'exécution des travaux forestiers ?**
 Oui, une convention renouvelable d'année en année a été signée avec la Commune de Monthey qui ne dispose plus de personnel forestier. Cette convention fixe les modalités pour le mandat de prestation de l'entretien de leurs forêts.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au vote pour l'approbation de ce crédit budgétaire de CHF 550'000 pour l'achat d'un tracteur forestier. L'Assemblée primaire bourgeoise accepte, à main levée et à l'unanimité, ce crédit budgétaire.

5. REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT DU PAS : PRESENTATION ET APPROBATION DU CREDIT BUDGETAIRE

Le Conseiller communal Pascal Décaillet dresse l'état de la toiture du bâtiment du Pas. Selon un rapport détaillé, les travaux de la réfection sont estimés à CHF 816'000, sans compter la pose des panneaux photovoltaïques. Ces travaux seront pris en charge à raison d'un tiers par le service du feu, d'un tiers par les services techniques (travaux publics et partie louée par le Canton) et d'un tiers par la Bourgeoisie. La pose des panneaux photovoltaïques sera intégralement à la charge de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente passe au vote pour l'approbation de ce crédit budgétaire de CHF 272'000 pour la réfection de la toiture du bâtiment du Pas. L'Assemblée primaire bourgeoisie accepte, à main levée et à l'unanimité, ce crédit budgétaire.

6. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2026-2029

S'agissant d'une obligation légale, le plan financier quadriennal doit être présenté à l'Assemblée primaire bourgeoisie pour information, mais il n'est pas soumis à l'approbation de celle-ci. Ce plan est un outil de pilotage important pour le Conseil communal. Il fixe les lignes directrices des investissements futurs, en prenant en compte ceux déjà décidés et ceux à venir. Ce plan financier permet d'obtenir un regard à moyen terme pour prioriser les investissements et les projets.

Madame la Présidente procède à la lecture du plan financier quadriennal 2026-2029, en détaillant les montants prévus pour les années 2027, 2028 et 2029.

Plan financier

CHIFFRES CLES	Budget 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	72 200	105 300	158 500	227 100
RESULTAT	- 211 200	- 150 700	- 45 500	30 100
INVESTISSEMENTS NETS	812 000	210 000	160 000	130 000
FINANCEMENT INVESTISSEMENTS	- 739 800	- 104 700	- 1 500	97 100
EVOLUTION FORTUNE	3 409 465	3 258 765	3 213 265	3 243 365

Il est constaté le maintien de la fortune malgré d'importants investissements prévus en 2026. La marge est en baisse en lien avec les investissements planifiés, mais ensuite, une hausse est prévue grâce aux rentrées financières relatives à ces investissements, notamment des entrées locatives des appartements grâce à la rénovation des écoles de Chenarlier et de Chemex. Ces revenus locatifs devraient couvrir les charges et permettre de dégager des revenus supplémentaires.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Budget 2026	PF 2027	PF 2028	PF 2029
0 Services généraux	-	-	-	-
8 Economie publique	812 000	210 000	160 000	130 000
Alpages	-	30 000	30 000	30 000
Captages	-	80 000	50 000	50 000
Achat forêts	20 000	20 000	20 000	20 000
Dépôt forestier	312 000	50 000	30 000	-
Matériel exploitation SF	480 000	30 000	30 000	30 000

Le patrimoine financier, comprenant les bâtiments du Jorat, de Chenarlier et de Chemex, ainsi que l'Auberge, n'apparaît pas ici. Aucun investissement n'est prévu pour le patrimoine administratif.

Aucune question n'étant posée, Madame la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

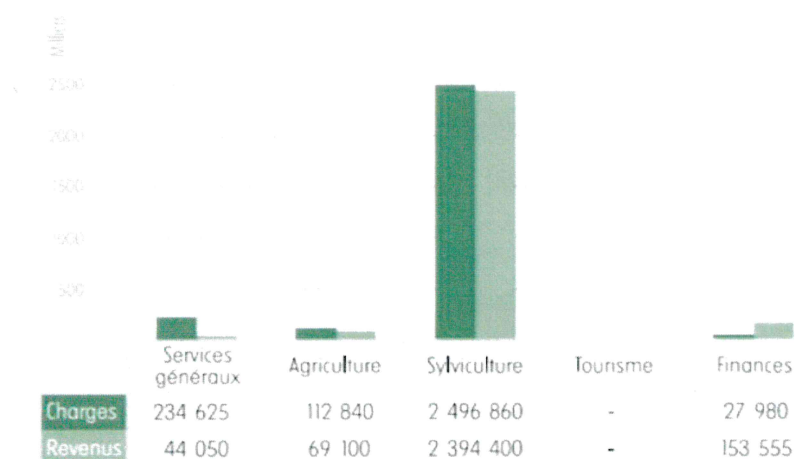
7. BUDGET DE L'EXERCICE 2026 DE LA BOURGEOISIE : PRESENTATION ET APPROBATION

En préambule, Madame la Présidente informe l'Assemblée que les citoyens ont pu prendre connaissance d'une version résumée du budget de l'exercice 2026 dans le journal communal, avec notamment les principaux indicateurs. La version détaillée était quant à elle disponible pour consultation sur le site internet et déposée au Greffe communal.

La parole est donnée à Monsieur Grégoire Parchet, Chef du service Administration et finances, pour la présentation du compte de résultat du budget de l'exercice 2026. En introduction, il annonce les chiffres clés :

- La marge d'autofinancement s'élève à CHF 72'200.
- Le résultat présente un déficit de CHF 211'200.
- La fortune nette est estimée au 31.12.2026 à CHF 3'409'465.
- Les investissements nets se montent à CHF 812'000.
- Il en résulte une insuffisance de financement de CHF 739'800.

Compte de résultats – classification fonctionnelle

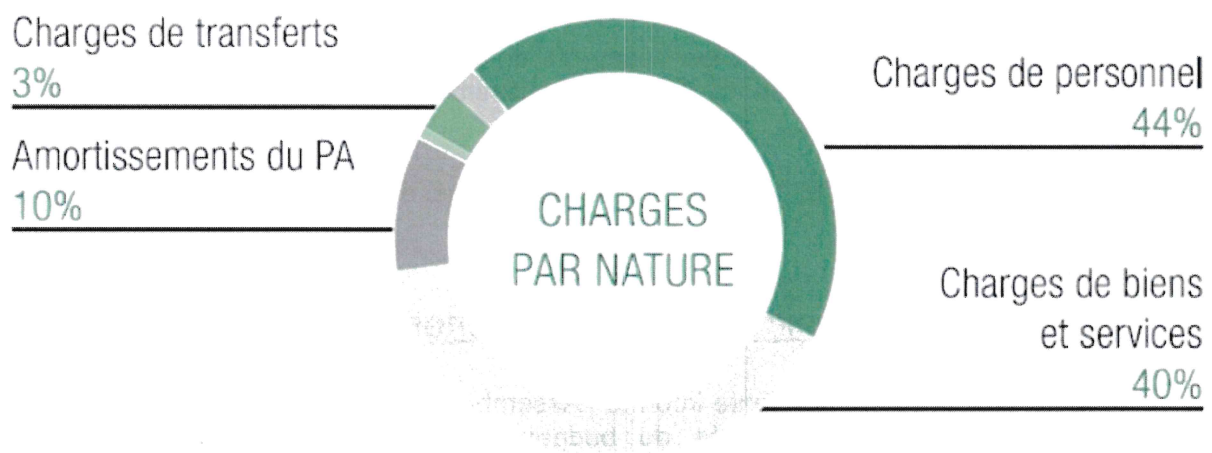


Le compte de résultats selon la classification fonctionnelle présente en vert foncé les charges et en vert clair les revenus.

Classification par nature des charges

La classification par nature est une vision qui permet de répondre à une question du type : combien la collectivité dépense-t-elle en biens et services ou encore en charges de personnel. Ces dernières conservent la première place des charges par nature avec 44 %. Les charges de biens et services et les amortissements complètent le podium.

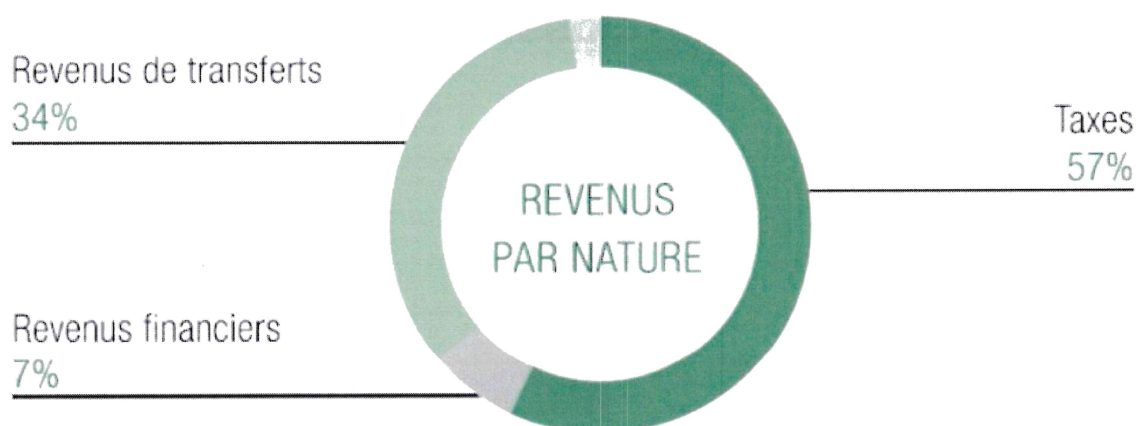
Compte de résultats – classification par nature



Classification par nature des revenus

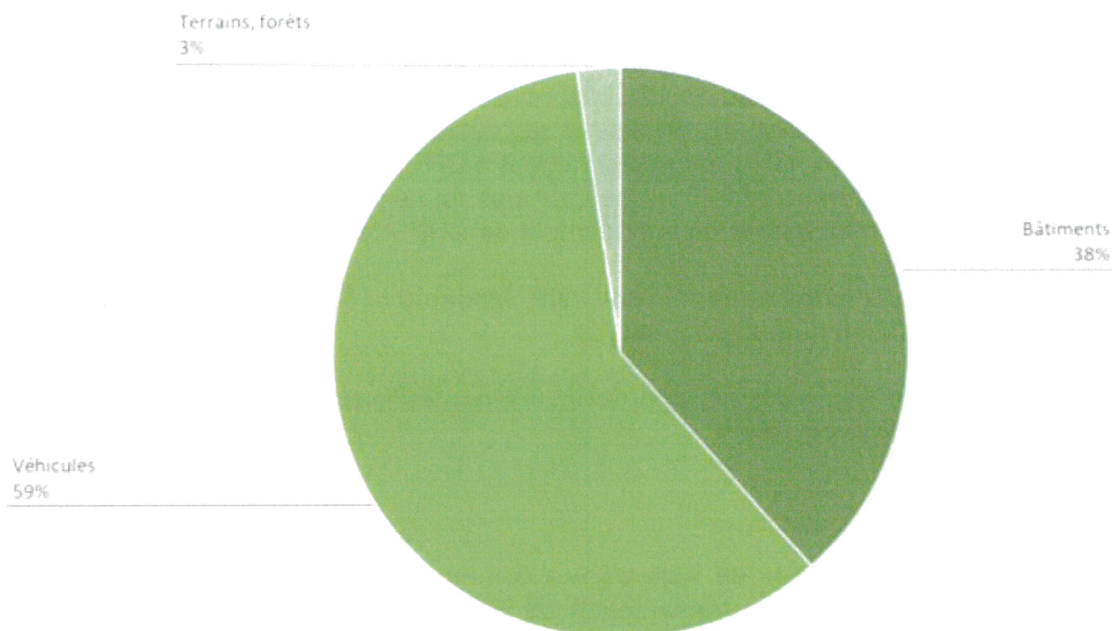
Les taxes (principalement constituées de la facturation de l'activité du service forestier) représentent 57 % des revenus totaux, suivies par les revenus de transferts (subventions et participations reçues).

Compte de résultats – classification par nature



Aucune question n'étant posée, Monsieur Grégoire Parchet transmet la parole à Madame la Présidente pour la suite de la présentation du compte des investissements du budget 2026.

Compte des investissements



Compte des investissements

	Dépenses	Recettes	Net
820 Service forestier	1 062 000	250 000	812 000
<i>Dépôt forestier – couverture</i>	<i>272 000</i>		
<i>Place ext. – couverture</i>	<i>40 000</i>		
<i>Achat forêts</i>	<i>20 000</i>		
<i>Achat véhicules</i>	<i>30 000</i>		
<i>Achat câble-grue</i>	<i>150 000</i>		
<i>Achat tracteur forestier</i>	<i>550 000</i>	<i>250 00</i>	
TOTAL	1 062 000	250 000	812 000

La part des véhicules, notamment en lien avec l'achat du tracteur forestier et du câble-grue, représente plus de la moitié des investissements. Les deux crédits acceptés précédemment figurent dans le compte des investissements.

Un montant de CHF 40'000 est prévu pour procéder à la couverture de la place de travail extérieure au dépôt forestier du Pas.

Lors du projet de fusion des services forestiers de la vallée, le câble-grue avait été acheté avec le Triage forestier des Dents du Midi afin d'acquérir un premier véhicule en commun. Actuellement, ce véhicule est utilisé uniquement par notre service forestier car aucun machiniste n'est formé au sein des autres triages. Le projet de fusion étant à l'arrêt actuellement, il a été émis le souhait d'acquérir le câble-grue pour notre service forestier de Troistorrents par le rachat de la part du Triage des Dents du Midi.

Synthèse du budget 2026

- Le budget 2026 de la Bourgeoisie prévoit un excédent de charges, ou diminution de fortune, de CHF 211'200.
- La fortune nette estimée au 31.12.2026 est de 3.4 mio.
- La marge d'autofinancement, en baisse, est estimée à CHF 72'200.
- Les investissements nets prévus se montent à CHF 812'000.
- La marge d'autofinancement ne couvrant pas totalement les investissements nets, il en résulte une insuffisance de financement de CHF 739'800.

La parole n'étant pas demandée parmi l'auditoire, Madame la Présidente propose de passer au vote pour l'approbation du budget présenté.

L'Assemblée primaire bourgeoise approuve, à main levée et à l'unanimité, le budget de l'exercice 2026 de la Bourgeoisie.

8. DIVERS

Madame la Présidente n'a pas de « divers » à communiquer. Elle invite les participants à cette Assemblée à consulter la présentation du Plan directeur de la Bourgeoisie et des principales mesures de la législature 2025-2028 sur la page dédiée du site internet communal.

La parole est donnée à l'Assemblée pour des questions ou remarques :

- ✓ Qu'est-il prévu pour les écoles de Chemex et de Chenarlier et est-ce qu'un nouveau locataire a été trouvé pour l'emplacement de l'ancienne Caisse maladie de l'Auberge de la Bourgeoisie ?

Réponse de Mme la Présidente : des montants ont été prévus pour engager des études de faisabilité pour la transformation de ces bâtiments en appartements, notamment l'école de Chenarlier. Actuellement aucun locataire ne s'est annoncé pour le local de l'Auberge. La recherche d'un nouveau locataire se poursuit donc activement.

- ✓ Les parkings de Morgins seront payants cet hiver à Morgins. Est-il possible d'encaisser une contribution symbolique ?

Réponse de Mme la Présidente : les échanges de prestations entre la Commune et la Bourgeoisie sont en cours d'analyse. Des imputations internes seront réalisées.

- ✓ Serait-il possible de retravailler le rond-point de la Tine et le rendre plus attractif en mettant par exemple un mazot avec trois sapins au lieu des deux chamois ?

Réponse de Mme la Présidente : il n'est pas prévu de montant au budget pour retravailler ce rond-point et il est difficile de mettre tout le monde d'accord à ce sujet, s'agissant d'une question de goût propre à chacun.

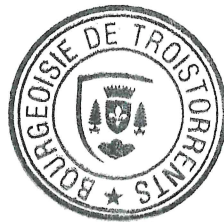
Le Président de la Commission bourgeoisiale Roland Tagan demande à l'Assemblée de réserver la date du 29 août 2026 pour la Journée des Bourgeois.

La parole n'étant plus demandée parmi l'auditoire, Madame la Présidente Corinne Cipolla clôt l'Assemblée primaire bourgeoisiale et remercie les personnes présentes, les membres du Conseil communal et le personnel communal qui a permis la bonne tenue de celle-ci.

Elle adresse, au nom du Conseil, ses meilleurs vœux à l'auditoire pour les Fêtes de Noël.

Pour la Bourgeoisie :

C. Cipolla, Présidente



E. Donnet-Monay, Secrétaire